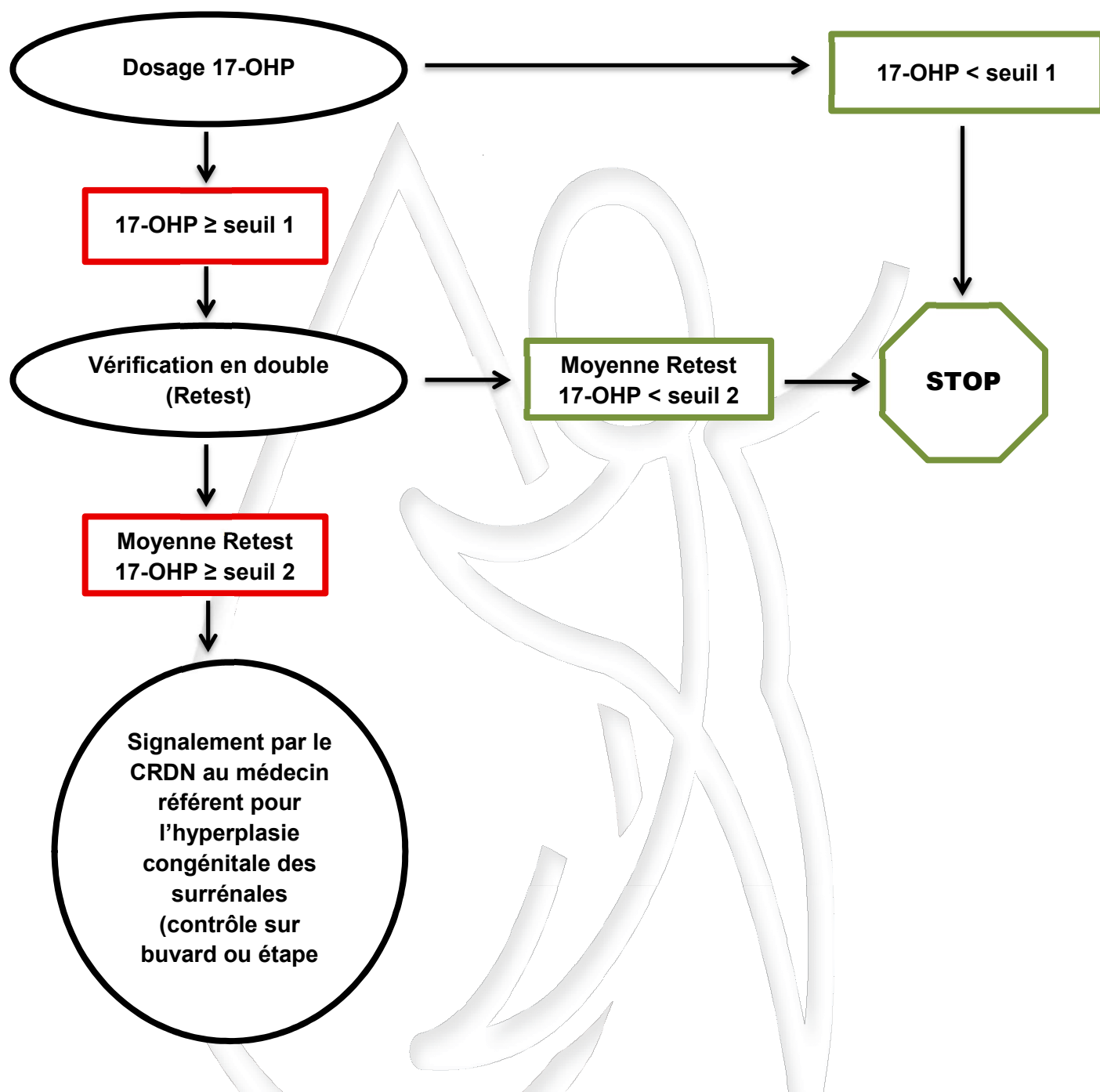




ARBRE DECISIONNEL DU DEPISTAGE DE L'HYPERPLASIE CONGENITALE DES SURRENALES

Dépistage réalisé chez les nouveau-nés de plus de 32 semaines d'aménorrhée



Seuil 1 = seuil de retest

Seuil 2 = seuil d'action

Le résultat de l'étape diagnostique doit être communiqué au CRDN par le médecin réfèrent pour l'hyperplasie congénitale des surrénales.

Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal
CNCNDN

Hôpital Bretonneau – 2, boulevard Tonnellé – 37044 Tours Cedex 9

Secretariat.cncdn@chu-tours.fr

Tél. : 02.47.47.80.97 – Fax : 02.34.38.95.89